

Retour de la cellule éthique d'appui de l'EREPL

Liberté de circulation pour les résidents d'un établissement médico-social dans le contexte du déconfinement

18 mai 2020

Préambule / remarques préliminaires

L'Espace de réflexion éthique des Pays de la Loire met à la disposition de tous les professionnels de santé, une cellule éthique d'appui COVID19 dans la région des Pays de la Loire.

Cette cellule éthique d'appui a pour but :

- D'accompagner les demandes formulées en proposant un espace d'écoute, de partage et de réflexion
- D'apporter un éclairage éthique collégial et pluridisciplinaire aux professionnels confrontés à des questionnements complexes
- D'orienter éventuellement les professionnels vers des espaces éthiques de proximité ou des personnes ressources
- D'opérer un retour auprès du CCNE concernant les tensions éthiques présentes sur le terrain

Cette cellule éthique d'appui n'a pas vocation à se substituer aux avis et décisions des équipes, ni aux initiatives déjà mises en place par des équipes mobiles locales ou régionales.

Contexte / Objet de la demande

Questionnement d'une coordinatrice dans un établissement qui accueille des personnes en situation de handicap sur les enjeux éthique liées à la mise en œuvre de la fin du confinement.

La structure regroupe à la fois une MAS et un foyer de vie, accueillant des personnes en situation de handicap avec des capacités de compréhension différentes, qui ne permettent pas de leur donner information homogène sur les règles à appliquer lors des sorties de l'établissement.

Certaines personnes en situation de handicap veulent circuler seuls à l'extérieur de l'établissement, en centre-ville. Des personnes peuvent avoir des troubles de la mémoire, des comportements réflexes qui font penser au professionnels qu'elles ne respecteront pas les règles sanitaires à appliquer (masque, distanciation sociales, etc...)

Quelle attitude adopter envers ces personnes ? Quelles informations leur donner ? Jusqu'où est-il possible pour l'établissement de limiter les sorties en centre ville pour ces personnes ? Dans ce souci de sécurité, comment peut-on à la fois garantir les droits d'aller et venir des résidents tout assurant la santé du collectif ? Comment accompagner l'information éclairée et la responsabilisation des personnes qui peuvent avoir des troubles cognitifs associés ?

Retour de la cellule éthique d'appui

La levée des mesures de confinement s'applique à tous et il n'apparaît ni légal ni souhaitable d'interdire à des personnes en situation de handicap, de pouvoir exercer leur liberté de circulation, du seul fait d'un risque présumé de non respect des conduites sanitaires qui s'appliquent actuellement à tous dans l'espace public.

La cellule éthique d'appui souligne que les établissements médico-sociaux sont soumis à une **obligation de moyens et non de résultat** concernant le risque de contamination du COVID-19. C'est-à-dire que les établissements doivent mettre en place un maximum de précautions, en conformité avec les règles sanitaires établies, sans pour autant suspendre de façon arbitraire et disproportionnée les libertés fondamentales des personnes accompagnées.

Concernant la relation de soin et d'accompagnement, la cellule éthique d'appui souligne l'importance d'une information continue, répétée et adaptée aux singularités et capacités de chaque personne en situation de handicap, prenant en compte leurs capacités de compréhension et d'autonomie. A ce titre, différents outils ([notamment en FALC](#)) peuvent appuyer cette démarche pédagogique d'information et d'explication sur les pratiques à adopter et les risques pour la personne et le collectif.

La cellule éthique d'appui met en avant la nécessité d'un accompagnement différencié des personnes en situation de handicap en fonction de leur degré et capacité d'autonomie, ce qui justifie la nécessité d'une réflexion au cas par cas.

Pour les personnes en situation de handicap qui peuvent avoir le plus de difficulté à respecter les mesures sanitaires (du fait de troubles de la mémoire ou du comportement), un accompagnement plus soutenu peut apparaître nécessaire et les sorties en centre-ville peuvent être, dans les premiers temps et avec l'accord des personnes, accompagnées par un professionnel, un aidant, un membre de la famille, voire un autre résident.

Le cas échéant, la cellule éthique d'appui souligne également l'intérêt possible de s'appuyer sur la vie locale du quartier (commerçants, agents publiques, etc..) pour aider les personnes en situation de handicap les plus dépendantes à mieux s'approprier les normes sanitaires en vigueur.